

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colónie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

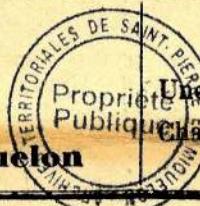
Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 8 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40



## Saint-Pierre Américain

Le tout Saint-Pierre, qu'aucune attache ne retient au sol natal, se sauve du naufrage et émigre vers les États-Unis.

Peut-il en être autrement devant la crise économique que traverse notre malheureuse colonie, au secours de laquelle personne ne vient.

On semble attendre qu'elle soit tout à fait à l'agonie pour avoir un semblant de commisération avant qu'elle ne sombre.

Le commerce se meurt, l'armement végète et on ne parle encore que de créer de nouveaux impôts des plus fantastiques et des plus exorbitants.

Les fonctionnaires qui en parlent à leur aise s'en moquent; ils s'en moquent parce qu'ils n'en paient pas et que toute leur habileté consiste à faire cracher le pauvre contribuable jusqu'au dernier sou, et ils y ont intérêt pour s'assurer la continuation de leurs prébendes administratives.

Dans onze ans, il y aura un siècle que la France a repris possession de cette colonie quels sont les hommes qui se sont préoccupés pour relever Saint-Pierre à tous les points de vue. Leurs noms, pour celui qui connaît les annales de cette malheureuse colonie, sont encore présents à la mémoire de ceux qui se souviennent des bienfaits.

La Roncière et Saint-Phalle, voilà les deux seuls pionniers vraiment colonisateurs que nous ayons vus à l'œuvre. Ces deux hommes se sont incarnés en quelque sorte dans la population de ces îles, comme elle ils ont senti quels étaient ses besoins, quelles étaient ses aspirations.

Et grâce à eux, Saint-Pierre a pris son essor, grâce à eux et à leur dévouement Saint-Pierre est parvenu à l'apogée de son développement commercial.

En dehors de ces deux administrateurs d'élite qu'avons nous eu? des bureaucrates se confinant dans leur bureau à noircir beaucoup de papier pour arriver à rien; des malades de corps et d'esprit; des incapables au point de ne savoir se diriger eux-mêmes, à plus

forte raison de diriger les autres; et d'autres attendant paisiblement et nonchalamment quel a faveur les pousse plus avant dans la hiérarchie gouvernementale.

A voir ce qui se passe tous les jours, ce n'est plus de l'administration que l'on fait, ce n'est que de la finasserie administrative dont le but n'est qu'une préoccupation personnelle souvent peu avouable.

Dans un malheureux centre de population de 4,000 habitants, tout se sait et tout finit par se savoir. Et l'on se révolte à la pensée qu'une administration qui coûte si cher (800,000 francs), perde son temps à des futilités pour complaire à M. X et à M. Z, et à se défendre des tuiles qu'elle risque de recevoir à l'occasion de partialités criantes ou d'insouciances de service.

A l'exception des administrations la Roncière et Saint-Phalle, voilà le triste tableau de la vie économique et administrative de cette malheureuse colonie livrée à des incapables, à des insoucients ou à des égoïstes.

Qu'a donc fait cette population, au cœur et aux sentiments si français, pour être ainsi malmenée? Qu'a-t-elle fait pour que la France détourne la tête pour ne pas voir ses misères et ferme l'oreille à ses plus justes revendications?

Plutôt que de faire souffrir moralement et physiquement ces quelques milliers d'habitants qui végètent et que l'on veut réduire à l'état d'esclaves, sans considération que l'esclavage est aboli, que l'on mette tout amour-propre national de côté et que l'on accède donc aux démarches et aux désirs des Américains de posséder Saint-Pierre, que l'on prête l'oreille à leurs propositions d'annexion pour en faire un port de relâche à leur flotte de pêche.

Saint-Pierre américain verrait son port achevé, sa rade abritée, et deviendrait un port de relâche où l'activité américaine enfanterait des prodiges qui donneraient du travail et de l'impulsion aux affaires.

Par cette reprise de vitalité de navigation, le commerce forcément renaitrait, les propriétés reprendraient de la valeur, et la population entière repre-

nant espoir, au lieu de s'expatrier, aurait le courage d'attendre et de se fier à des jours meilleurs.

Quand on se sent le cœur palpiter au nom de la France si généreuse, il en coûte d'avoir des velléités de se séparer de la Mère-Patrie, mais ces sentiments, loin d'être de l'ingratitude, ne sont que les conséquences de la lutte pour la vie et du découragement de voir ses gouvernants se désintéresser des plus français de ses colons.

## LE DÉPART DE M. CAPERON

Par le dernier courrier, M. Maurice Caperon est définitivement parti avec sa mise à la retraite en poche. Ce magistrat a fait toute sa carrière à St-Pierre sauf quelques mois en 1896 où il fut conseiller de cour à la Martinique.

Depuis la fonction de président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance jusqu'à celle de chef du service judiciaire émaillée de nombreux intérim de gouverneur, M. Caperon a vécu de la vie saint-pierraise de 1877 à 1905.

Ce qui n'empêche que jamais un fonctionnaire n'a été aussi satirique et aussi mordant quand il a écrit quelques pages au sujet de cette population dont il faisait partie.

Cependant personne mieux que lui ne pouvait connaître cette colonie, aucun fonctionnaire n'aurait pu être plus à même que lui de la bien administrer.

Pour en arriver là, il eut fallu que M. Caperon eut été doué d'un tout autre tempérament moins personnel et moins indifférent, et surtout qu'il eut eu de la décision de manière à s'orienter une fois pour toutes.

Dans l'accomplissement de ses fonctions si multiples, il portait en tout l'égoïsme du vieux garçon invétéré qui regrette de s'être isolé en ne se constituant pas une famille, et qui se dit insouciant au progrès et au bien-être des autres: après lui le déluge.

Très sceptique, il ne croyait jamais à la réalisation des projets des autres et se montrait presque jaloux de la réussи-

leur entreprise. Il avouait du reste ne pas connaître en aucun travail, ce qui ne l'empêchait pas dans son entêtement de s'opposer à presque tous avec cette formule: il en couté de vouloir tenir sa place dans le monde.

Quand il vit Saint-Pierre une véritable colonie et à l'apogée de sa prospérité sous l'impulsion si administrative de son ami de Saint-Phalle, qui ne se laissait influencer ni par ses rêveries ni par ses sarcasmes, le simple Président d'alors, passé à la cour d'appel, aurait voulu voir St-Pierre administré comme un simple établissement de pêche. C'était une formule, car rien pour lui n'aurait été changé dans le rouage administratif si onéreux qui pèse sur cette minuscule colonie.

Il eut alors assez d'influence dans l'administration supérieure de la colonie, dont il faisait partie, pour faire partager sa manière de voir à des Roberdeau, à des Lefol et à des Lamothe, qui comme lui, ne pouvaient pas admettre que des morutiers puissent avoir conscience de leur bien-être.

Ayant assisté, par son long séjour, à la décadence comme à la prospérité de notre malheureuse colonie, cela n'empêchait pas M. Caperon de geindre sur l'état précaire où se trouvaient les affaires publiques et commerciales qu'il avait vues si florissantes. Soi dire était un peu celui de certains ouvriers qui se plaignent d'avoir de mauvais outils à leur service: que Saint-Pierre est difficile à administrer, ce n'est plus le Saint-Pierre d'autrefois. Vieille renégade pour celui qui a assisté à toutes ces scènes. C'est à dire qu'autrefois nos fonctionnaires, qui étaient tous de carrière administrative, ne se préoccupaient pas d'un tas de mesquineries où les gens perdent leur temps, s'usent et érident les meilleures volontés par des petitesses mesquines où l'intérêt personnel perce aux yeux des moins clairvoyants.

Pour en arriver à ces résultats, on fait une entorse par ci, une entorse par là, et on finit par se croire tout permis, parce qu'il n'y a plus de contrepoids à tant d'autorité abusive, capable de venir demander publiquement compte de tant de méfaits que la justice réprime souvent chez les simples particuliers.

Ces irrégularités, on les voit se commettre tous les jours et on s'en défend comme si elles pouvaient être ignorées: pour qu'elles le fussent, il faudrait avoir affaire à une population qui fut sourde et aveugle.

Voilà la différence qui existe entre l'ancienne façon d'administrer et celle d'aujourd'hui, et M. Caperon, quand il voyait les autres à l'œuvre, n'était pas le dernier à en faire la remarque, sinon la critique.

Ses amis, ou ceux qui se considéraient comme tels, n'avaient point à faire fond sur lui au point de vue administratif. Car c'était au moment où ils comptaient le plus sur son interven-

tion qu'elle leur faisait défaut. Il ne fut jamais homme d'action, son état d'esprit n'était que tergiversations, et ce qui le prouve le mieux est que malgré un aussi long séjour, son départ est resté presque indifférent et inaperçu par les uns comme par les autres de ceux qu'il considérait comme amis ou comme adversaires, tant il fut discuté.

A l'exception de quelques antipathies, il fut aussi versatile en amitiés qu'en aversions; aussi à la dernière heure n'emporte-t-il ni regrets de le voir partir, ni satisfaction de le voir disparaître.

ment des colonies, à savoir, de lui remettre, comme c'est l'usage, une note résumant les arguments invoqués par l'armement et les documents probants établissant que les pêcheurs de morue de tous pays n'ont cessé de pétitionner contre la pêche de la baleine et les établissements pour la préparation de son huile.

## NEIGE ET GELÉE

Dans la nuit de mardi à mercredi est apparue la première neige couvrant les toits et les rues d'un tapis bien blanc.

Une gelée plus forte que celle des nuits précédentes s'annonçait dès jeudi matin, les vitres étaient recouvertes de ces dessins si originaux qui représentent des paysages de toute beauté que l'on admirerait s'ils ne jetaient un certain froid qui glace en quelque sorte notre admiration.

Le meilleur ami est alors au coin d'un bon feu pour chasser les premières rigueurs de la saison hivernale.

Du haut de la ville, on apercevait le toit de la nouvelle église blanc comme neige: elle avance la toiture et l'hiver aussi qui semble venir à sa rencontre. Certes avec ces temps de gelée l'amalgame baptisé du nom scientifique de ciment armé doit prendre vite. La gelée doit se charger de métamorphoser l'eau en glace et de dilater le volume appliquée de ciment, en s'introduisant dans tous ses pores perméables, encore à l'état de mortier. Fort heureusement l'entrepreneur M. Penaud n'est pas responsable des accidents climatériques, en d'autres termes de ceux causés par la gelée. S'il en était ainsi, il y aurait été trop naïf d'accepter une responsabilité qui ne peut incomber qu'à Célio qui veut commettre une expérience de ce genre.

M. le surveillant Sicard, que la chanson sur l'église a déjà rendu célèbre, a, paraît-il, par des procès-verbaux en règle, arrêté la continuation du clocher par suite de la venue de la saison des froids.

Certes, c'est là un acte de prudence profitable à la sauvegarde des cloches et du clocher qui, par l'ébranlement de ses locataires les cloches, aurait pu se trouver mal au point d'en avoir des blessures ou des vertiges. Le clocher tombant, il peut certes en résulter des accidents, mais qui ne seraient pas à com-

## Affaire de la Baleine

Nous recevons du Comité Central des armateurs de France l'extrait de la séance du 13 octobre tenue sous la présidence de M. Riotteau, député de Granville:

**Question Baleine.** — M. le Président rappelle que le ministre des colonies avait formellement promis au Comité Central de ne clore aucune enquête et de ne répondre à aucune demande d'autorisation d'établir à Miquelon une usine pour la préparation de l'huile de baleine sans entendre à nouveau les délégués de l'armement.

Or, le ministre a écrit à nouveau au Comité pour demander si l'armement maintenait ses objections en présence du système spécial (procédé Rismüller), que les demandeurs se proposent d'employer à Miquelon. Il s'agit donc de nommer une délégation qui remettra au Ministre les documents et lui exposera les arguments qui militent contre l'installation projetée.

Le bureau décidé de maintenir l'opposition de l'armement, et de demander au ministre de ne prendre aucune décision avant un minimum de cinq années. MM. E. Riotteau, H. Mignot, G. Vandaële et P. Houët, Secrétaire technique du comité, se chargeront de ce mandat.

En conformité de la décision indiquée plus haut et en l'absence du ministre indisposé, la délégation a été reçue successivement, au ministère des colonies, par le Secrétaire général et le Directeur des affaires d'Asie, qui s'occupe spécialement de la question de la baleine.

Ces deux fonctionnaires, après avoir écouté attentivement les arguments qui leur étaient fournis par la délégation, et approuvé l'importance des documents énumérés, lui ont tour à tour donné l'assurance formelle que le Département tiendrait le plus grand compte des réserves de l'armement, et qu'en tous cas, aucune décision ne serait prise avant plusieurs années. Cela permettra au Comité Central de déferer au désir qui lui a été exprimé par le Département des colonies, à savoir, de lui remettre, comme c'est l'usage, une note résumant les arguments invoqués par l'armement et les documents probants établissant que les pêcheurs de morue de tous pays n'ont cessé de pétitionner contre la pêche de la baleine et les établissements pour la préparation de son huile.

parer à ceux pouvant survenir par suite de l'effondrement de la couverture.

C'est de ce côté que M. le surveillant Sicard aurait dû concentrer toutes ses facultés techniques et même mettre tout en œuvre pour sauvegarder la sécurité d'une population qui se passerait bien d'un tel cataclysme pour la relever de ses autres malheurs.

On sait M. Sicard toujours très affirmatif et même très confiant dans ses énonciations, mais cela ne suffit pas toujours pour inspirer confiance aux autres.

L'avenir, et un avenir peut-être prochain, nous dira s'il était à la hauteur de sa tâche et si lui aussi s'est joué de la sécurité publique en assumant une responsabilité aussi lourde de conséquences que celle de contrôler la solidité d'un travail qui n'était ni de sa compétence, ni de son entendement pratique ou professionnel.

## LES COMMISSAIRES DE POLICE

Depuis que le commissariat de police est devenu militaire, M. le gouverneur y a introduit une dépendance qui est en contradiction avec la loi à Saint-Pierre.

C'est à dire que pour centraliser tous ses renseignements policiers, il a fait du commissaire de police de St-Pierre un commissaire central : **Ce n'est pas son droit.**

Bien que les commissaires de police de l'île aux Chiens et de Miquelon soient des gendarmes, ils doivent avoir une dépendance autre que celle de leur chef militaire.

M. Angoulvant le prouve, il n'y a pas comme les civils pour vouloir jouer au militaire, c'est le jeu des enfants à vouloir jouer aux soldats.

Si les commissaires de police de Miquelon et de l'île aux Chiens sont comme tels sous la dépendance de celui de Saint-Pierre que devient la police municipale de ces deux localités et quelle autorité les maires de Miquelon et de l'île aux Chiens auront-ils sur leur agent principal pour maintenir l'ordre.

Voilà ce qui s'appelle commettre une hérésie administrative et de la désorganisation. Il est vrai que M. Angoulvant n'en a pas le monopole, n'a-t-on pas déjà vu un procureur de la République défendre au commissaire de po-

lice d'obtempérer aux ordres du maire du chef-lieu. En ce faisant, ce brave procureur croyait entraver la police municipale; il a appris à ses dépens qu'il ne pouvait monopoliser toutes les bonnes volontés et force est restée à la loi malgré lui et malgré ses multiples incidents.

## Au Palais de Justice

Mercredi était appelée l'affaire contre le syndic de la faillite Folquet et fils, dans laquelle M<sup>e</sup> Lagrosillière se trouvait être demandeur au nom d'un groupe de créanciers de Folquet Eugène associé de la dite société.

Encore un krach dans lequel le nom Légasse a joué un rôle dont les conséquences sont encore ressenties à l'heure actuelle.

A l'arrivée du dernier courrier, M<sup>e</sup> Lagrosillière avait fait prévenir par son clerc qu'il était parti le 9 novembre, qu'il arrivait par le prochain courrier et de bien vouloir remettre les affaires dans lesquelles il occupait.

A l'audience dernière et aux précédentes, comme si c'était un mot d'ordre, on a passé outre, l'avocat demandeur étant absent, le juge a donné défaut sans se préoccuper des créanciers en cause. Il est vrai que ces pauvres créanciers en ont vu bien d'autres et qu'ils sont obligés de se taire par respect de ce que l'on appelle la justice.

Ah! quelle administration, M. Angoulvant; et que dire de la justice dirigée par M. Garnier?

L'interpellation Constant aura beau jeu de faire connaître des dessous d'affaires que nous critiquons ouvertement et qui écœureront les gens, quand on saura à quel mobile on a obéi et quels moyens on a employés.

## LE LOCAL de la Chambre de Commerce

On sait à la suite de quels incidents la Chambre de Commerce a été mise à la porte de la mairie.

Cet incident, pour le trancher M. le gouverneur Angoulvant n'avait qu'à invoquer l'application du décret du 13 mai 1872 qui accorde à la Chambre de

Commerce de bénéficier, vis à vis de la Commune, du privilège du logement concédé aux chambres consultatives des arts et manufactures.

Par ailleurs, M. Angoulvant connaissait avant nous son 10 thermidor an XI: les Chambres de Commerce remplissent les fonctions de chambres consultatives des arts et manufactures dans les communes où le gouvernement n'en a pas établi.

Grâce à ces textes, qui sont formels, le président de la Chambre de Commerce avait mis le gouverneur en mauvaise posture et au pied du mur; pour s'en tirer, il a eu recours à cette pirouette: Vous avez à opter entre les prérogatives de la Chambre de Commerce et celles des chambres consultatives des arts et manufactures.

Que M. le gouverneur nous permette de le lui dire, ce n'est pas là une solution légale, ce n'est encore que de la finasserie administrative et même de l'arbitraire, car un gouverneur, surtout quand il sort major de l'école coloniale, devrait savoir qu'il qu'il n'a pas le droit de défendre ce que la loi permet et autorise. Ce qu'elle ne devrait pas tolérer c'est qu'un fonctionnaire puisse ne pas avoir ses coudées franches pour appliquer la loi et qu'il puisse s'en exonérer pour la violer: à ce faire, on perd tout prestige administratif.

## LA GRÈVE SCOLAIRE

On sait sous quelles incitations cléricales la grève scolaire de l'école des filles de Miquelon s'est ouverte.

Non seulement on reprochait à l'école d'être laïque, mais on fait l'injure à l'institutrice de n'être pas mariée, parce que Madame Champy n'est pas passée par l'église.

Tous les moyens sont bons à mettre en avant et M. le gouverneur Angoulvant se trouve quand même à bout d'argument.

Pour mettre fin à la ténacité de ces grévistes d'un nouveau genre, M. le gouverneur a décidé de faire la mutation entre les deux institutrices et institutrices de Miquelon avec ceux de l'île aux Chiens.

M. Vincenti qui vient de s'installer à l'île aux Chiens et qui s'y trouve bien, paraît-il, ne veut pas aller à Miquelon, qui pour lui n'a pas les charmes d'être à quelques coups d'aviron du chef-lieu.

De son côté, M. Champy veut qu'on lui motive ce changement de résidence ayant tout l'air d'une disgrâce qui confirmerait aux yeux des Miquelonais que hors de l'église il n'y a pas de salut et que le mariage civil serait une sorte de concubinage.

## Les Indemnisés du French-Shore

Il nous revient, au sujet des quatre homarderies établies au French-Shore par nos compatriotes et dont les propriétaires ont été si maigrement indemnisés, que l'un d'eux aurait reçu une lettre du commandant de Kérilis, dans laquelle le chef de la station déclare préemptoirement n'avoir été consulté en rien à propos de la répartition des indemnités accordées, quoiqu'il ait été spécialement chargé d'évaluer contradictoirement avec la division anglaise la valeur des habitations et du matériel abandonnés par les occupants français.

Cette déclaration d'un si haut poids donnerait la certitude que les évaluations se sont faites sans se préoccuper de la valeur et de l'importance respectives de chaque homarderie.

S'il en a été ainsi, nous comprenons que nos compatriotes se trouvent lésés dans leurs intérêts et qu'il y ait lieu de leur part à faire valoir leurs réclamations auprès de qui de droit. La déclaration du commandant de Kérilis a une importance capitale pour leur faire obtenir satisfaction.

## AH! QUEL TROU, MONSEIGNEUR!

Tout le monde, ou presque tout le monde, s'extasie sur les dimensions gigantesques de l'ouverture qui, **béante, décore** si mal et si bassement l'entrée principale de la cathédrale.

Des loustics, par réminiscence du Trou Madame, l'ont déjà baptisé **Trou Monseigneur**: décidément tout est donc grandiose.

Pour motiver la bassesse de ce trou hors de proportion avec son

fessal, on dit que l'architecte a emprunté cette originalité de bas étage au style de Cuba.

Pour une trouvaille, c'est une trouvaille, mais qui ne fait pas honneur au génie architectural de M. Deschaux: son œuvre manque de proportion, le Trou Monseigneur est beaucoup trop grand et trop bas, (il est indécent) et les fenêtres, elles, sont trop petites, trop minuscules pour un pays où le soleil se fait si rare.

## ANNONCES & AVIS

## A VENDRE

### L'HABITATION J. DUPONT

SITUÉE AU SUD DU BARACHOIS

Comprenant: Maison. — Magasins. — Boutique et toutes les dépendances nécessaires à l'exploitation. — Graves. — Prairies.

**Chalands, canots et matériel de sécherie.**

Deux voitures, un tombereau

Un traineau

Ensemble ou séparément

### UNE VASTE MAISON EN BRIQUES

SITUÉE RUE NIELLY

Propre au commerce et magasin communiquant, donnant sortie sur la rue Jacques-Cartier, ce dernier anciennement occupé par le bureau central du Téléphone.

## FACILITÉS DE PAIEMENT

## A VENDRE

### DE GRÉ A GRÉ

~~~~~

**UNE MAISON**  
à étage et en briques  
Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>re</sup> Blanchandin

## AVIS

TERITOIRES DE SAINT-PIERRE  
Propriété  
Publique  
ARCHEVÉE DE  
JOUËLON

## M. JAUREGUIBERRY

### Maréchal-Ferrant

Ayant son atelier rue des Basques, avise sa clientèle qu'il se charge de ferrer les chevaux et les bœufs à raison de **deux dollars au comptant**, ferrage d'hiver et d'été au même prix.

## A VENDRE

### Les goélettes

### GEORGES, INÈS ET ALICE

Avec l'armement de pêche, sel et tous ustensiles à bord à leur retour.

S'adresser à M. G. LAMUSSE

## AVIS

### Atelier de Ferblanterie

### P. TAJAN

### Fournitures et Réparations

à prix réduits

### QUINCAILLERIE au rabais

### Service entre New-York et le Havre

par la Comp<sup>ie</sup> G<sup>le</sup> Transatlantique

#### Départs:

|             |                |
|-------------|----------------|
| La Lorraine | le 30 Novembre |
| La Gascogne | le 7 Décembre  |
| La Savoie   | le 14 "        |
| La Bretagne | le 21 "        |

Th. CLÉMENT, Agent.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.